



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_18_09_2025

DOCUMENTS
N° 1 à 5

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI ; B. PEYRO ; T. DEVILLE ; D. COLAS ; M. SORET ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; N. ANDREOLI ; P. COCHE ; L. LOPEZ ; L. LUSTREMANT ; C. ROUSSEL

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : M. SAHNOUNI ; B. GIANNELLONI ;

ABSENTS NON EXCUSES : S. DELCROIX ; G. VILAR ; C. NAVATEL ; N. LAFFON

Nombre de votants : 13

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Dominique COLAS

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 31 juillet 2025

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

Vu l'article L2122-21 du CGCT

Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

○ Dépenses :

Objet	Tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Dératisation	GardOnuisibles	197.00	25/08/2025	Devis
Visites journées du Patrimoine	Chantal BEJUIT	355.00	28/08/2025	Devis
Nettoyage rues du village	Régis Terrassement	700.00	02/09/2025	Devis
Entretien défibrillateur	Défibrillateur France	249.60	04/09/2025	Devis
Vêtements travail - ASVP	GK Pro	654.41	12/09/2025	Devis
Trousse secours	SAPI	377.79	12/09/2025	Devis
Annuaire associations	BFC Marketing	2340.00	12/09/2025	Devis
Réfection monument aux Morts	Atelier François BRONZE	7950.00	15/09/2025	Devis
Travaux débroussaillage	Silva Foresti	1925.00	16/09/2025	Devis
Location nacelle	Uzès location	1050.00	17/09/2025	Devis
Curage fossés	SARL Blisson	3360.00	18/09/2025	Devis

○ Contrat :

Vu les décisions,

Ouï Madame le Maire,

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de ses fonctions.

I- DELIBERATION

01	Décision modificative – Budget général commune	D54_2025
----	--	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant, que Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2025.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 041 2111 OPFI (ordre)	421 822,00		
R I 041 1328 OPFI (ordre)	421 822,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	421 822,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	421 822,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

De procéder aux modifications budgétaires nécessaires,

AUTORISE

Madame le Maire, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

02	Création d'un poste non permanent pour remplacement d'un titulaire indisponible	D55_2025
-----------	--	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23, qui permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents titulaires indisponibles ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant que Madame DURAND Nathalie, occupant le poste d'adjoint technique est indisponible pour une durée minimale de 2 mois en raison d'une opération ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- De créer un emploi non permanent à temps complet annualisé au grade d'adjoint technique territorial, afin d'assurer le remplacement de l'agent titulaire momentanément indisponible.
- De préciser que cet emploi est créé pour la durée de l'absence de l'agent remplacé et prendra fin de plein droit au retour de ce dernier.
- De dire que l'agent recruté est rémunéré sur la base de l'indice correspondant au 1er échelon du grade de référence, dans le respect des textes en vigueur.
- De dire que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté seront inscrits au budget.

AUTORISE

Madame le Maire, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'application de cette décision.

03	Acquisition parcelle – C465 – Mme PALMA Eliane	D56_2025
----	--	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée C465, d'une superficie de 2910 m2 située Chemin de la Berrette Ouest, appartenant à Madame PALMA Eliane, afin de créer une zone d'expansion qui permettrait d'améliorer l'absorption des eaux de ruissellement ;

Considérant que cette parcelle a été estampillé dans le PLU comme Nv (Secteur ayant des fonctions écologiques, paysagères et une meilleure gestion hydraulique de certaines zones impactées par le ruissellement pour préserver des zones naturelles d'écoulement.)

Considérant que cette acquisition présente un intérêt général pour la collectivité et qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les actes correspondants ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'acquérir la parcelle cadastrée C465, d'une superficie de 2910 m2 située Chemin de la Berrette Ouest, appartenant à Madame PALMA Eliane, pour un montant de 6 500 euros, frais annexes en sus.
- Le financement de cette acquisition sera inscrit au budget de la commune.

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces et documents relatifs à la présente acquisition.

04	Acquisition parcelles – C836, C838, C839, D323 et D332 - Mme RIVIERE Léone	D57_2025
----	--	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées suivantes :

- C836 d'une superficie de 160 m2 située Chemin des jardins – Zone N,
- C838 d'une superficie de 640 m2 située Chemin des jardins – Zone N,
- C839 d'une superficie de 155 m2 située Chemin des jardins – Zone N,
- D323 d'une superficie de 820 m2 située Chemin Combe de Vayer – Zone A et UD (1%),
- D332, d'une superficie de 2 800 m2 située Chemin Combe de Vayer. – Zone A,

Soit une superficie totale de 4 575 m2

Considérant que l'ensemble des parcelles appartiennent à Madame RIVIERE Léone.

Considérant que l'acquisition des parcelles cadastrées C836, C838 et C839, situées chemin des Jardins, permettrait d'étendre le jardin partagé et de renforcer la cohérence du projet.

Considérant que l'acquisition des parcelles cadastrées D323 et D332, situées chemin Combe de Vayer, offrirait la possibilité de créer une zone d'expansion destinée à améliorer l'absorption des eaux de ruissellement dans le secteur du Mas de Raffin ;

Considérant que la commune souhaite engager la mise en œuvre de son plan d'action visant à améliorer et sécuriser ce quartier ;

Considérant les actions déjà entreprises dans le quartier du Mas de Raffin, dont l'objectif est de réduire le ruissellement des eaux pluviales et le lessivage des sols.

Considérant que cette acquisition présente un intérêt général pour la collectivité et qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à signer les actes correspondants ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'acquérir les parcelles cadastrées C836, C838, C839, D323 et D332 appartenant à Madame RIVIERE Léone, pour un montant de 10 000 euros, frais annexes en sus.
- Le financement de cette acquisition sera inscrit au budget de la commune.

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces et documents relatifs à la présente acquisition.

05	Réservation terrain — lotissement « Font Grasse »	D58_2025
-----------	--	-----------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé communal.

Vu la délibération du Conseil municipal n° D44_2024 du 16 mai 2024 décidant la mise en vente du terrain susvisé et autorisant la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Considérant les différentes visites sur le lotissement communal de Font Grasse.

Considérant la proposition de Monsieur et Madame MOUG Rachid reçue le 05 septembre 2025 proposant l'acquisition du terrain lot n°3 pour un montant de 144 000 euros.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE

- D'accepter la candidature de Monsieur et Madame MOUG Rachid reçue le 05 septembre 2025 proposant l'acquisition du terrain lot n°3 du lotissement de Font Grasse, d'une superficie de 600 m² au prix de 144 000 euros.
- De dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 775 du budget communal – cessions immobilisations.

AUTORISE

Madame le Maire à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre cette décision et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Points divers :

- Suivi des dossiers juridiques.
- Mise à jour des listes électorales.
- Repas des aînés.
- Epicerie participative - Bouge ton coq – 24 septembre 2025.

- Accueil des nouveaux arrivants – 4 octobre 2025.
- Entretien aux croisées.
- Problème de prolifération des chats.

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h45

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Le Maire
Muriel DHERBECOURT



Le secrétaire de séance
Dominique COLAS